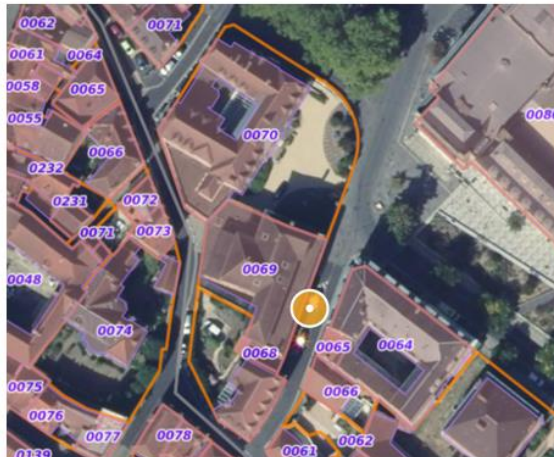


URBANISME ET DESCRIPTIF DU BIEN

- **Parcelles** : AM 69 d'une superficie de 631 m²
- **Description** : Immeuble à usage de bureaux, en R+2, + caves et combles (voir pages suivantes pour détails)



L'immeuble est en zone **Ua** du PLU : C'est une zone d'habitat dense composée de maisons de ville. Ce secteur comporte une part importante de services publics

Site patrimonial remarquable de Montluçon : toute transformation, même minime, de l'aspect extérieur visible du bien sera soumis à l'avis des ABF

Les occupations du sol admises sont les commerces et l'artisanat, compatibles avec la vocation de la zone, et l'habitat et les services afin de maintenir et de conforter le cadre de vie et l'animation du secteur.

Occupations et utilisations du sol interdites:

Etablissements industriels, commerciaux, et artisanaux soumis à la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement de type SEVESO.

- Les bâtiments à usage agricole
- Les caravanes isolées
- Les terrains de caravanes
- Les terrains de camping
- Les carrières

Stationnement :

La surface de stationnement des véhicules correspondant aux besoins des constructions ou installations, assurée en dehors des voies publiques, est exigée ainsi qu'il suit :

- 1 place par logement arrondi à l'entier immédiatement supérieur.
- Pour les constructions à usage artisanal : 1 place par employé, plus des places nécessaires au fonctionnement de l'entreprise.
- Pour les constructions à usage de bureaux : 1 place pour 40 m² de bureaux ouverts au public, plus 1 place par employé.
- Pour les constructions à usage commercial de plus de 50 m² : 1 place pour 2 employés, plus 1 place par 25 m² de surface de vente.
- Pour les constructions à usage commercial de moins de 50 m² : 1 place pour 2 employés.